

*Date de dépôt : 4 avril 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Vincent Maitre : Situation de la police : Que compte faire le Conseil d'Etat pour régler durablement les problèmes et éviter une nouvelle crise ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 mars 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Jeudi dernier, soit le 8 mars, le syndicat des gendarmes (UPCP) menaçait d'entamer une grève des amendes d'ordre, des heures supplémentaires, de l'uniforme et du rasoir si le Conseil d'Etat ne sortait pas de son mutisme.*

*Pour rappel, des actions de protestation similaires ont déjà été menées durant cinq semaines en début d'année 2012. Elles se sont toutefois limitées aux amendes d'ordre et aux heures supplémentaires.*

*Suspendu à la faveur d'une reprise des négociations avec la ministre de tutelle le 11 février dernier, le mouvement pourrait bien reprendre et se durcir. L'UPCP reproche en effet aux autorités leur immobilisme.*

*Alors que les relations entre la police et le Conseil d'Etat semblaient s'être apaisées, que le dialogue paraissait renoué et les intentions de bonne volonté réaffirmées de part et d'autre, on ne peut que s'étonner de ces nouveaux remous.*

*Dans un contexte marqué par une recrudescence des délits et infractions en tout genre, il est de toute évidence urgent de répondre aux attentes de la population en matière de sécurité et de l'informer des moyens mis en œuvre par les autorités.*

*Malgré le pragmatisme dont les autorités ont fait preuve en proposant la création d'une délégation du Conseil d'Etat à la sécurité ainsi que l'instauration d'un groupe de travail chargé d'examiner les revendications du personnel de la police, la situation semble s'enliser.*

*Les conditions propices à un climat plus constructif ayant pourtant été réunies, il serait dommageable d'entraver voire de compromettre la mise en œuvre de la réforme de la police, qui doit s'achever en 2014, faute de concertation et de dialogue.*

*Au vu de ce qui précède :*

**Ma question est la suivante :**

*Le Conseil d'Etat peut-il nous dire où en sont les négociations avec le syndicat de la gendarmerie (UPCP) et peut-il aussi nous préciser ce qu'il compte faire pour, d'une part, éviter une nouvelle crise au sein de la police et, d'autre part, régler durablement les questions liées aux revendications de celle-ci ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 8 mars dernier, tout comme vous, le Conseil d'Etat a « appris » à la lecture d'un article de presse que l'Union du personnel du corps de police (UPCP), le syndicat de la gendarmerie, menaçait de reprendre les actions syndicales gelées depuis la commission paritaire du 9 février 2012.

Dans le même temps, l'UPCP se chargeait de démentir l'information auprès du secrétariat général du DSPE. Dans le même entretien téléphonique, rendez-vous était pris pour le lendemain avec certains membres du secrétariat général du DSPE, de façon à aborder dans un climat serein certaines questions en suspens.

C'est dire – et c'est une première certitude – que l'information qui motive la présente interpellation urgente n'en était pas une.

Le Conseil d'Etat, suite de sa séance du 25 janvier 2012, a eu la satisfaction d'apprendre que le « groupe technique » placé sous la conduite de la cheffe de la police s'était réuni à deux reprises, a réglé lui-même certaines questions qui devaient l'être et pris acte que d'autres points avaient été résolus au sein même de la hiérarchie de la police. D'autres sujets supposant une réponse plus politique ont été rapportés en commission paritaire où ils ont été débattus et où les impulsions nécessaires ont été données pour qu'ils ne constituent plus des motifs de fâcheries. C'est ce qui a d'ailleurs permis de déboucher sur le gel déjà évoqué des mesures syndicales. Enfin, un bilan complet et positif a été dressé devant la délégation du Conseil d'Etat à la police, qui s'est réunie le 7 mars 2012.

En conclusion – et c'est une seconde certitude –, le Conseil d'Etat peut vous assurer que, loin de « s'enliser », la situation a favorablement évolué depuis janvier dernier. Les sujets faisant l'objet de revendications ont été traités ou sont en passe de l'être, de surcroît dans un climat favorable à la discussion, dans l'intérêt bien compris du personnel et de la hiérarchie de la police comme dans celui des citoyens et hôtes de la République et canton de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER